

# SIGES

## CÔTE D'IVOIRE



*« Le JEU, c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie »*

*Pauline Kergomard*

## NOTE SECTORIELLE SUR LE SECTEUR DES CRÈCHES ET GARDERIES



Document : **Note d'analyse sectorielle**

Secteur : **Crèche et garderie**

Activité : **Socio-éducative**



Bénéficiaire : **Investisseurs, porteurs de projets**

Réalisé par :

**SIGES CI**

**Tel : 27 22 21 99 81**

**Email : [info@siges-ci.com](mailto:info@siges-ci.com) / [www.siges-ci.com](http://www.siges-ci.com)**

**Abidjan – Cocody, 2 plateaux**



---

## SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	3
INTRODUCTION .....	4
TYPOLOGIE DES STRUCTURES .....	5
I. Crèches publiques .....	5
a) Coûts et cible visée .....	5
b) Infrastructures et équipements .....	5
c) Encadrement et qualification du personnel .....	6
II. Crèches privées .....	6
a) Coût et cible visée .....	6
b) Infrastructures et équipements .....	6
c) Encadrement et qualification du personnel .....	7
III. Autres formes émergentes .....	7
ETAT DES LIEUX .....	8
I. Quelques statistiques .....	8
II. Mise en place et réglementation .....	9
III. Difficultés majeures .....	10
CONCLUSION .....	11





## INTRODUCTION

Au 19<sup>ème</sup> siècle, à la faveur de la révolution industrielle en Europe, un grand nombre de femmes, en particulier des milieux ouvriers ont commencé à travailler dans les usines pour subvenir aux besoins de leurs familles. Cependant, un problème important se posait : l'absence de soutien social et de structures de garde d'enfants adaptées qui pourraient prendre en charge leurs enfants pendant leur temps de travail. C'est pour réponse à ce besoin qu'en 1844, le français Firmin MARBEAU, adjoint au maire de Paris, créa la « crèche » qui se veut être un environnement adéquat dans lequel les enfants peuvent passer la journée, être nourris et surveillés, en attendant le retour de leurs mères. Cette initiative a donc rapidement été adoptée dans d'autres pays industrialisés tels que l'Allemagne et l'Angleterre avec des crèches ouvertes en zone urbaine industrielle et plus tard dans certains pays d'Afrique et d'Amérique. Peu à peu, elle devient une institution encadrée, structurée, intégrant des aspects éducatifs pour favoriser le développement des enfants car la petite enfance définie comme la période allant de 0 à 5 ans est une phase cruciale pour le développement global de l'enfant, déterminante pour son épanouissement personnel, ses capacités cognitives et sa réussite scolaire future.

En Côte d'Ivoire, le secteur des crèches et garderies souvent assimilé à l'éducation préscolaire (jardin d'enfant) connaît une demande croissante, poussé par plusieurs dynamiques économiques et sociales. L'urbanisation rapide, l'augmentation du taux de scolarisation des femmes et leur forte intégration dans le monde du travail aussi bien dans le secteur formel qu'informel sont les principaux facteurs montrant le besoin accru de structure de garde pour enfant. Les familles ivoiriennes sont en quête constante de solutions de garde afin de concilier vie professionnelle et vie familiale. Cependant, malgré cette demande croissante, ce secteur est largement moins-développé et rencontre de nombreux obstacles dans son fonctionnement.

Cette note sectorielle se propose de faire un état des lieux du secteur des crèches et garderies en partant de l'analyse de leur typologie à la réglementation du secteur en passant par l'organisation et le fonctionnement de celles-ci.





# TYPOLOGIE DES STRUCTURES

Le paysage des services socio-éducatifs de la petite enfance se compose de deux grands groupes de structures : les crèches/garderies publiques et les crèches/garderies privées.

## I. Crèches publiques

Les crèches publiques se définissent comme des institutions subventionnées et administrées par l'Etat à travers les collectivités locales et destinées à l'accueil et la garde des jeunes enfants (de 0 à 3 ans). Dans le public, l'on distingue les Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) situés en zone urbaine et les Centre d'Actions Communautaires pour l'Enfance (CACE) dans les villages et zone péri-urbaines. Elles sont plus répandues dans les grandes agglomérations, Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké et San-Pedro pour les CPPE et dans les petites villes et villages reculés pour les CACE.

### a) Coût et cible visée

Le coût est modéré et accessible aux familles à faible revenu. Ce sont des crèches inclusives dans la mesure où leur finalité est d'offrir des services de garde à tous, indépendamment de la classe sociale. Les places sont fortement limitées du fait de la forte demande surtout dans les grandes villes. Quant à la scolarité, elle est fixée selon une grille tarifaire établie par l'Etat. De 25 000 FCFA comme inscription et 7 000 FCFA le mois à titre d'exemple pour la crèche publique du marché de Cocovico.

### b) Infrastructures et équipements

Dans le public, la capacité des infrastructures est insuffisante face à la demande de plus en plus croissante. Ses infrastructures sont simples mais conformes aux normes minimales de sécurité et d'hygiène imposées par l'Etat. Le matériel éducatif est basique et souvent partagé entre plusieurs classes et les espaces de jeu sont restreints. Les horaires sont généralement alignés sur ceux des fonctionnaires c'est-à-dire de 7h 30 à 16h30. De plus elles ferment les jours fériés ainsi que le week-end et certaines d'entre elles pendant les vacances scolaires. Elles sont très peu flexibles.





## c) Encadrement et qualification du personnel

Le programme suivi est celui imposé par l'état. Il est uniforme dans toutes les crèches de ce type. Les activités proposées sont quant à elles, axées sur la socialisation des enfants et la préparation à l'entrée au préscolaire. Elles sont donc standards et non personnalisées. Le personnel est qualifié et formé dans les écoles de puériculture sous contrôle étatique notamment l'INFS (Institut National de Formation Sociale) garantissant ainsi une compétence minimale dans le domaine infantile (alimentation des enfants, hygiène, gestion de groupe activité d'éveil). Des visites sont organisées par les autorités pour s'assurer de la bonne qualité de l'encadrement et du respect des normes pédagogiques.



## II. Crèches privées

Les crèches privées sont des structures d'accueil pour la même tranche d'âge mais créées et administrées par des acteurs privés (entreprises, ONG) qui offrent des services plus variés en terme de pédagogie et de commodité. Ces dernières jouent un rôle crucial en comblant le déficit d'accueil des structures publiques.

### a) Coût et cible visée

Le coût et la cible varient selon le standing, la localisation, et les services proposés (demi-journée, journée). De ce fait, les établissements de haut standing ont particulièrement pour client les expatriés et les familles très aisées tandis que les crèches traditionnelles offrent des services adaptés aux classes moyennes. Les coûts varient d'une crèche à l'autre selon le standing et le paiement se fait mensuellement selon le service choisi et varie de 50 000 à 200 000 FCFA le mois.

### b) Infrastructures et équipements

Ils varient en fonction de la taille et des ressources financières de l'établissement. Certaines crèches peuvent accueillir un grand nombre d'enfant alors que d'autres non (micro-crèche). Les équipements et infrastructures sont pour la plupart modernes (aire de jeu, salle d'éveil et dortoir, espace climatisé) et mieux entretenus.





Le matériel en plus d'être de meilleure qualité est adapté aux différents modules d'apprentissage, aux enfants en situation d'handicap et à l'approche pédagogique de l'établissement. Les horaires sont flexibles et beaucoup plus étendus. Certaines s'ouvrent dès 6h00 et ferment après 19h pour s'adapter aux contraintes de temps des parents. De plus, certaines d'entre elles offrent des services de garde d'urgence (garde de nuit ou en soirée). D'autres ouvrent le week-end, les jours fériés et même pendant les grandes vacances, accueillent les enfants en demi-journée ou à temps partiel, proposent des activités extrascolaires et ateliers spécialisés, des services de transport et mêmes des repas adaptés aux restrictions alimentaires des enfants.

### **c) Encadrement et qualification du personnel**

Le programme est très varié. Certaines crèches privées adoptent des pédagogies alternatives (Montessori, Reggio Emilia) qui privilégient l'autonomie, la créativité et l'apprentissage personnalisés. De plus, les crèches privées proposent des activités variées supplémentaires pour les enfants notamment l'initiation aux langues étrangères, la musique, l'art créatif et le sport. Ici, la qualité du personnel dépend du type de crèche. Celles situées dans les quartiers huppés emploient souvent du personnel avec des formations similaires à celui du public. Cependant, elles mettent l'accent sur des encadreurs avec des formations spécifiques (langue étrangère, gestions d'enfant atteint de trouble du comportement ou handicap, art, sport, ...) alors que les autres, les crèches privées moins nanties peuvent engager du personnel sans réelle formation, novice dans le domaine qui sera formé sur le tas afin de réduire leurs charges salariales.



## **III. Autres formes émergentes**

Il existe plusieurs variantes de crèches privées en fonction du nombre d'enfant à charge, du programme pédagogique, des tarifs et des conditions d'admissions.

### **a) Crèches d'entreprise**

Certaines entreprises, particulièrement les multinationales et les grandes entreprises ont ressenti le besoin de développer des crèches en interne pour leurs employés. Elles permettent aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.



## **b) Micro-crèches**

L'émergence de ce type de structure dans les grandes villes relève du constat que de nombreux parents souhaitent que leurs enfants aient un accompagnement plus personnalisé pendant leurs années en crèche. Ces crèches, avec une capacité réduite d'enfant (max 10) à charge offrent donc une prise en charge personnalisée dans un cadre familial.

## **c) Babysitteur**

Cette activité consiste, moyennant rétribution, à garder momentanément les jeunes enfants en l'absence de leurs parents. Contrairement aux crèches, aucune qualification n'est exigée pourvu que l'individu soit de bonne moralité. En fonction des consignes des parents, ce dernier peut accompagner les enfants pendant leurs sorties. Il convient de noter que cette pratique existait déjà dans nos sociétés traditionnelles car cette tâche était confiée aux voisins et aux membres de la famille généralement les oncles, tantes et neveux qui n'avaient pas d'occupation professionnelle.



---

# **ETAT DES LIEUX**

---

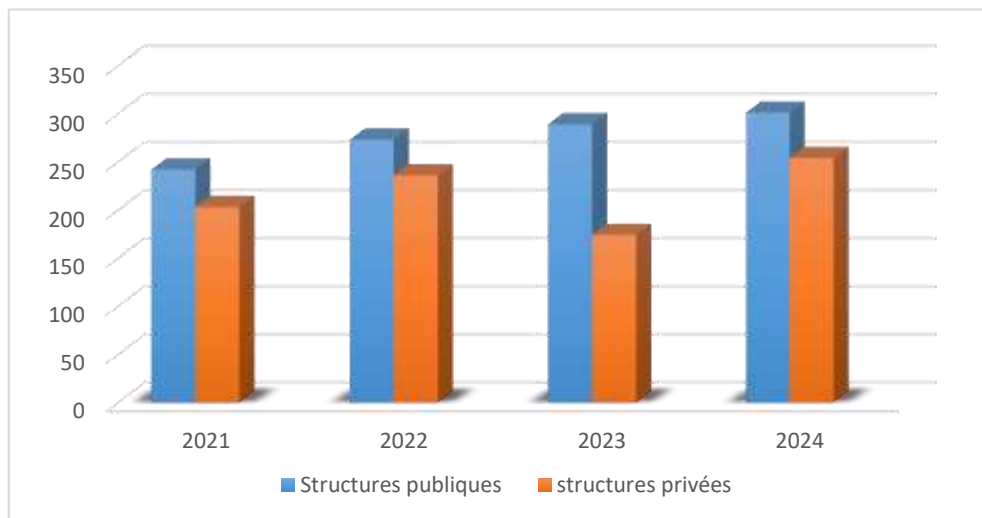
## **I. Quelques statistiques**

En Côte d'Ivoire, selon le Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfant (MFFE), le nombre de crèches et de garderies privées s'élève à 257 en 2024 contre 174 en 2023. Elles se localisent principalement dans le district d'Abidjan (203) et sont complétées par près de 300 structures publiques qui viennent renforcer l'effectif total. Il convient de préciser que la plupart des crèches/garderies publiques sont annexées aux structures préscolaires déjà existantes en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA).



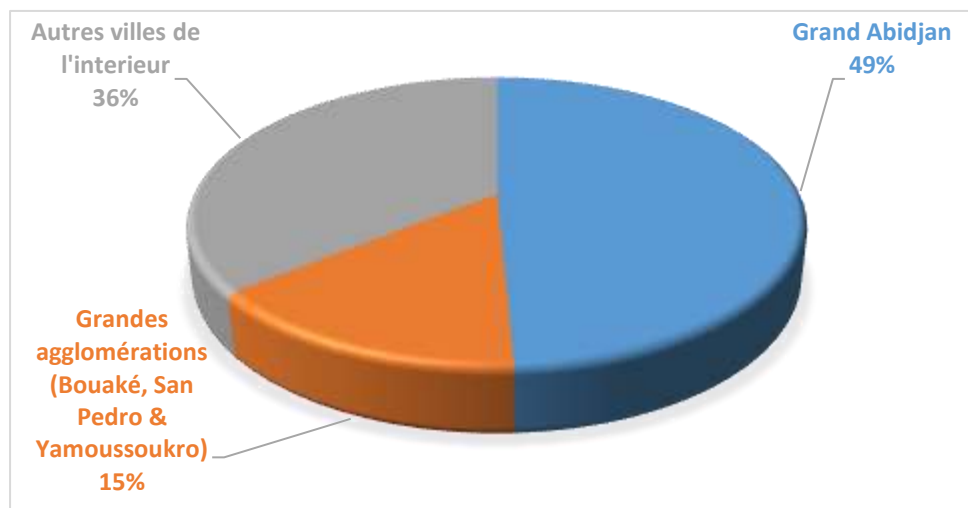


Graphique 1 : Evolution des crèches/garderies en Côte d'Ivoire de 2021 à 2024



Source : SIGES CI à partir des données disponibles

Graphique 2 : Zonage des crèches/garderies sur l'étendue du territoire



Source : SIGES CI à partir des données disponibles

## **II. Mise en place et réglementation**

La mise en place de ces structures nécessite aussi bien des moyens financiers, matériels que des autorisations de l'organisme compétent : le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE). Cette activité étant soumise à autorisation, le porteur de projet se doit de répondre aux exigences légales pour ouvrir une crèche en Côte d'Ivoire. La commission d'agrément qui se réunit en session annuelle unique, la troisième semaine du mois de mai, examine et vérifie les demandes d'agrément des établissements adressés au service public de la promotion et de la protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Après examen, celle-ci émet des avis (favorable



ou défavorable) et/ou formule des recommandations au regard des critères techniques en vigueur (voir la liste de pièces à fournir). Il s'agit des normes infrastructurelle, sécuritaire, d'hygiène et de la qualité du personnel d'encadrement. Ce qui aboutit à l'obtention d'un agrément de création d'établissements socio-éducatifs délivré par le ministère de tutelle. Une fois obtenu, le promoteur dispose d'un délai maximum de 1 an pour faire sa demande d'agrément d'ouverture. Il convient de préciser que cet agrément d'ouverture est renouvelable chaque cinq (05) ans à compter de sa date de signature.



### III. Difficultés majeures

Plusieurs difficultés entravent le bon fonctionnement du secteur des crèches/garderies parmi lesquelles celles-ci :

- **Coût élevé des services** : le coût des crèches privées est trop élevé par rapport au revenu moyen de la population particulièrement dans les zones urbaines où les services privés de garde d'enfants fonctionnent sur un modèle commercial ;
- **Manques d'options publiques ou subventionnés** : il existe peu de crèches/garderies publiques ou subventionnées par l'Etat réellement fonctionnelles d'où l'obligation pour les parents de se tourner vers les structures privées ;
- **Régulation et inspection insuffisantes** : le secteur des crèches/garderies souffre d'un manque de régulation strict et d'encadrement adéquat. Bien que des règles soient établies, beaucoup de crèches et garderies opèrent sans agrément ;
- **Infrastructures inadaptées et capacité d'accueil limitée** : les locaux dans lesquels sont installées plusieurs garderies ne sont pas conformes aux besoins pédagogiques. Par conséquent, l'on assiste à des situations de surpeuplement dans certains établissements ce qui diminue considérablement la capacité des moniteurs à répondre aux besoins individuel des enfants ;
- **Insuffisance au niveau de la formation du personnel** : certains éducateurs ou auxiliaire maternelles n'ont aucune formation spécifique dans le domaine de la petite enfance. Ce qui impacte directement la qualité des soins accordés aux tout-petits.



---

## CONCLUSION

---

Le secteur de la crèche et garderie est un secteur en plein essor qui contribue au bien être des petits enfants et devient indispensable aux familles dans le contexte actuel d'urbanisation, de mondialisation et de transformation économique. Cependant, il souffre de plusieurs maux notamment le coût élevé de services, l'insuffisance d'infrastructures, le manque de personnel qualifié et la mauvaise régulation du secteur ainsi qu'une capacité d'accueil limitée, qui entravent son bon fonctionnement. L'Etat de Côte d'Ivoire, pour palier a ses insuffisances, a entrepris des actions pour la mise en place d'un cadre réglementaire et le renforcement des contrôles à travers les services du ministère de tutelle. Depuis 2015, l'Etat ivoirien s'est engagé dans des projets de construction d'infrastructures publiques à travers la promotion des Centres d'Actions Communautaires pour l'Enfance (CACE) dans les localités reculées du pays et les Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) dans les zones urbaines. Bien que les structures publiques soient encore nombreuses dans le paysage ivoirien, avec un engagement accru de l'Etat, du secteur privé ainsi que des communautés, le secteur des crèches/garderies pourra à terme répondre aux besoins d'inclusion, d'infrastructure et de qualité de prestation. Conscient de son rôle dans l'encadrement et l'épanouissement des enfants, dans un continent où les taux de natalité sont les plus élevés au monde le secteur des crèches/garderie se révèle être un secteur prometteur à prendre en considération et surtout à s'approprier.

